

AFFAIRE No 11 - PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 1985

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la réunion du 19 octobre 1984, la Commission des Travaux Publics a proposé au titre du programme "Assainissement 1985" la réalisation des opérations suivantes :

- assainissement de la Rue Roland Garros (partie comprise entre les Rues J. Olivier et Saint-Jacques),
- achat et mise en place d'une deuxième pompe à la station de relevage des eaux usées du Barachois,
- réfection des avaloirs et des boîtes syphoïdes,
- extension du traitement des boues à la station de la Jamaïque,
- Z.A.C. de Moufia,
- agrandissement de la bache de pompage à la station du Butor,
- assainissement de la Rue Lucien Gasparin,
- pose d'un réseau E.U. Rue Bertin,
- pose d'un réseau E.U. Rue d'Après,
- pose d'un réseau E.U. Ruelle Floricourt,
- pose d'un réseau E.U. Zone Industrielle du Chaudron,
- pose d'un réseau E.U. R.N. 102 (à la hauteur de Renault Réunion),
- remplacement tampons chaussées (E.U. et E.P.).

L'ensemble de ces opérations est estimé à 6 100 000 Francs et le financement sera le suivant :

- F.I.D.O.M.	820 000 F
- D.G.E.	135 000 F
- Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)	2 465 000 F
- Emprunt C.D.C.	2 680 000 F
	<hr/>
	6 100 000 F

...

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme et son financement ;
- de m'autoriser à :
- * solliciter la subvention correspondante ;
- * pour les opérations inférieures à 350 000 Francs, lancer les consultations d'entreprises et traiter par marchés négociés ;
- * pour les opérations supérieures à 350 000 Francs, lancer les appels d'offres et passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appel infructueux, à traiter également par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

Recu à la Préfecture le 15/04/85

M. GERARD G. : Vous dites : "... partie comprise entre les Rues des Limites et Saint-Jacques". Il me semble plutôt que c'est Rue Jules Olivier.

M. FOURNEL : Il y a une erreur effectivement. C'est entre les Rues Jules Olivier et Saint-Jacques.

M. GERARD G. : Ah, bon !...

M. FOURNEL : Entre la Rue des Limites et la Rue Jules Olivier, il y a encore de grands caniveaux à ciel ouvert.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.